

EDITION 2027

RÈGLEMENT

The logo for VERCORSMAN Triathlon features the word "VERCORSMAN" in blue and orange capital letters, with "Triathlon" in black below it. A stylized graphic of a mountain peak or a triangle with a blue 'V' shape inside is positioned to the right of the text.

Article 1 : Présentation du VERCORSMAN

A/ Le VERCORSMAN est une discipline sportive qui consiste à enchaîner seul ou en relais, 3 épreuves : la natation, le cyclisme et la course à pied.

Le VERCORSMAN XL, le VERCORSMAN L, le MMA VERCORSMAN M, le VERCORSMAN S sont des épreuves officielles organisées sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et se déroulent en conformité avec la réglementation sportive 2027 de la FFTRI.

B/ L'ensemble des épreuves sont organisées par l'association CAP TRIATHLON EVENTS.

Article 2 : Assurance

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui les couvre en cas de dommages corporels.

Dommage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

L'organisation ne peut en aucun être tenue de responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 3 : Conditions de participations aux épreuves et distances

VERCORSMAN S

Distances : 700 m de natation / 24 km de vélo avec 400 m de D+ / 5 km de course à pied

Catégories : Cadet et plus / né en 2011 ou avant

VERCORSMAN S en relais

Distances : 700 m de natation / 24 km de vélo avec 400 m de D+ / 5 km de course à pied

Catégories : Cadet et plus / né en 2011 ou avant

MMA VERCORSMAN M

Distances : 1300m de natation / 57 km de vélo avec 1400 m de D+ / 10 km de course à pied

Catégories : Junior et plus / né en 2009 ou avant

MMA VERCORSMAN M en relais

Distances : 1300m de natation / 57 km de vélo avec 1400 m de D+ / 10 km de course à pied

Catégories : Junior et plus / né en 2009 ou avant

VERCORSMAN L

Distances : 2200 m de natation / 80 km de vélo avec 1800m de D+ / 21 km de course à pied

Catégories : Junior et plus / né en 2009 ou avant

VERCORSMAN XL

Distances : 2200 m de natation / 119 km de vélo avec 3000m de D+ / 21 km de course à pied

Catégories : Junior et plus / né en 2009 ou avant

VERCORSMAN SUPER DÉFI : S+XL+M

Catégories : Junior et plus / né en 2009 ou avant

VERCORSKIDS AQUATHLON

Distances : 200 m de natation 1500m de course à pied

Catégories : Benjamin-Minime / 2015-2012

MINI-VERCORSKIDS AQUATHLON

Distances : 100 m de natation / 700 m de course à pied

Catégories : Poussin-Pupille / 2019-2016

Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...).

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événements fortuits : interruption d'épreuve ou modification de parcours

Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Bombe de traçage éphémère (vélo+course à pied)

- Flèches aux changements de direction



- Prise d'un rond point



Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage pendant plusieurs kilomètres, merci de faire 1/2 tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

D'autre part des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

- Des panneaux « danger » vous avertiront en amont de la dangerosité du parcours : descente dangereuse, virage en épingle, carrefour...



Voici un autre panneau d'indication que vous allez rencontrer sur le parcours :



À noter que le panneau « RAVITO » indique un stand ravitaillement où l'on trouvera du solide et du liquide (eau, boissons énergétiques, sirop et soda) et que le panneau « EAU » indique un point d'eau (fontaine).

Article 4 : Pièces justificatives

A/ Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition 2027 :

- pièce d'identité
- licence parfaitement lisible

B/ Dans tous les autres cas de figure :

- pièce d'identité
- Licence Expérience dûment complétée et signée (par le représentant légal si mineur) (à remplir en ligne)
- autorisation parentale pour les mineurs

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Licence expérience

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire une licence expérience si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de cette licence expérience est fixé par la FFTRI.

Tous les participants non-licenciés FFTRI devront remplir le document Licence expérience sur leur espace coureur

La licence expérience est gratuite mais obligatoire pour les licenciés des pays suivants : *Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse*

Article 6 : Tarifs et modalités d'inscription

* Dans la limite des places disponibles

VERCORSMAN S : 40€ jusqu'au 200 atteints, 50€ jusqu'au 400 atteints, puis 60€

VERCORSMAN S en relais : 100€ par équipe relais

MMA VERCORSMAN M : 90€ jusqu'au 200 atteints, 105€ jusqu'au 400 atteints, puis 120€

MMA VERCORSMAN M en relais : 130€ par équipe relais

VERCORSMAN L : 160€ jusqu'au 100 atteints, 175€ jusqu'au 200 atteints, puis 190€

VERCORSMAN XL : 200€ jusqu'au 100 atteints, 220€ jusqu'au 200 atteints, puis 240€

VERCORMAN SUPER DÉFI (S + XL + M) : Somme des tarifs en vigueur des triathlons S, XL et M —> remboursement de 30€ de la somme globale une fois inscrit

VERCORSKIDS AQUATHLON : 5€ par triathlète

MINI-VERCORSKIDS AQUATHLON : 5€ par triathlète

Clôture des inscriptions sur internet le 18 Août 2027 à 12h00. Aucun changement ne sera possible après cette date.

Votre inscription comprend :

- le dossard et la participation à la compétition
- les frais d'inscription
- le cadeau souvenir
- le chronométrage officiel par puce électronique
- les ravitaillements et animations disposés le long du parcours et à l'arrivée
- la sécurité et les secours
- la consigne bagages

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Horaire de départ et barrière horaires (cut-off)

VERCORMAN S :

DÉPART VENDREDI 20 AOÛT 2027

18h30 : rolling start

BARRIÈRES HORAIRES

- CUT-OFF NATATION / PARC T1 : 19H15
- CUT-OFF VÉLO / PARC T2 : 20H45
- CUT-OFF CAP 2 / FINISH-LINE : 21H30

VERCORMAN XL :

DÉPART SAMEDI 21 AOÛT 2027

8H30 : rolling start

BARRIÈRES HORAIRES

- CUT-OFF NATATION / PARC T1 : 10H
- CUT-OFF 1 VÉLO : SAINT-LAURENT EN ROYANS KILOMÈTRE 48 : 13H30
- CUT-OFF 2 VÉLO : COL DE ROMEYÈRE KILOMÈTRE 74 : 16H15

- CUT-OFF 3 PARC T2 : FIN DU VÉLO KILOMÈTRE 119 : 18H
- CUT-OFF 4 CAP / FINISH-LINE : 20H30

VERCORSMAN L :

DÉPART SAMEDI 21 AOÛT 2027

8H30 : rolling start

BARRIÈRES HORAIRES

- CUT-OFF NATATION / PARC T1 : 10H
- CUT-OFF 1 VÉLO : SAINT-LAURENT EN ROYANS KILOMÈTRE 48 : 13H30
- CUT-OFF 2 PARC T2 : FIN DU VÉLO KILOMÈTRE 80 : 18H
- CUT-OFF 3 CAP / FINISH-LINE : 20H30

MINI-VERCORSKIDS AQUATHLON :

DÉPART SAMEDI 21 AOÛT 2027

10H15 : Mass start

VERCORSKIDS AQUATHLON :

DÉPART SAMEDI 21 AOÛT 2027

10H30 : Mass start

MMA VERCORSMAN M :

DÉPART DIMANCHE 22 AOÛT 2027

8H15 : rolling start

BARRIÈRES HORAIRES

- CUT-OFF NATATION / PARC T1 : 9H15
- CUT-OFF VÉLO / PARC T2 : 13H15
- CUT-OFF CAP / FINISH-LINE : 14H15

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur enveloppe dossard une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ.

La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. **Toute puce non-rendue sera facturée 100€ par l'organisation.**

Article 9 : Sécurité

La sécurité routière sera assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Gendarmerie Nationale, des Polices Municipales, d'associations de motards et de signaleurs. Les concurrents doivent se soumettre aux consignes de l'ensemble de ces personnes sous peine de mise hors course.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 10 : Retrait des dossards et programme

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf. articles 4 et 5 du règlement) au lieu dédié au retrait des dossards de Saint-Nazaire en Royans, aux horaires suivants :

JEUDI 19 AOÛT 2027

17h-19h : Retrait des dossards du VERCORSMAN S, MMA VERCORSMAN M, VERCORSMAN L, VERCORSMAN XL, VERCORSKIDS AQUATHLON parc du château à Saint-Nazaire en Royans

VENDREDI 20 AOÛT 2027

11h à 12h30 puis de 14h00 à 18h00 : Retrait des dossards du VERCORSMAN S, MMA VERCORSMAN M, VERCORSMAN L, VERCORSMAN XL, VERCORSKIDS AQUATHLON parc du château à Saint-Nazaire en Royans

11h-20h : Ouverture du village exposants (parc du château à Saint-Nazaire en Royans)

16h30-18h : Ouverture du parc à vélos du VERCORSMAN S

18h30 : Départ du VERCORSMAN S (individuel et relais)

20h30-21h30 : Ouverture du Parc vélo du VERCORSMAN S pour retrait des vélos

21h00 : Remise des prix du VERCORSMAN S

SAMEDI 21 AOÛT 2027

6h-7h30 : Retrait des dossards du VERCORSMAN L et XL parc du château à Saint-Nazaire en Royans

7h30-9h : Retrait des dossards du MMA VERCORSMAN M, VERCORSKIDS parc du château à Saint-Nazaire en Royans

8h-21h : Ouverture du village exposants (parc du château à Saint-Nazaire en Royans)

6h30-8h : Ouverture du parc à vélo VERCORSMAN L et XL

8h30 : Départ VERCORSMAN L et XL (plage)

9h30-10h00 : Ouverture du parc VERCORSKIDS aquathlon

10h15 : Départ du MINI-VERCORSKIDS AQUATHLON (plage du château)

10h30 : Départ du VERCORSKIDS (plage du château)

Avant 12h retrait des AFFAIRES du Vercorskids et mini-kids

12h30 : Remise des prix du VERCORSKIDS ET MINI-VERCORSKIDS AQUATHLON

À partir de 18h : Ouverture du Parc à vélos du VERCORSMAN L ET XL pour retrait des vélos

17h-19h : Retrait des dossards MMA VERCORSMAN M

19h : Remise des prix du VERCORSMAN L ET XL

Fin de course du VERCORSMAN XL : 20h30

DIMANCHE 22 AOÛT 2027

6h00-7h30 : Retrait des dossards du MMA VERCORSMAN M parc du château à Saint-Nazaire en Royans

9h-14h : Ouverture du village exposants (parc du château à Saint-Nazaire en Royans)

6h-7h45 : Ouverture du parc à vélos du MMA VERCORSMAN M

8h15 : Départ du MMA VERCORSMAN M

14h15 : Fin du MMA VERCORSMAN M

13h15-14h30 : Ouverture du Parc vélo du MMA VERCORSMAN M pour retrait des vélos

14h00 : Remise des prix du MMA VERCORSMAN M et SUPER DÉFI

Article 11 : Dossard et numéro de dossard

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

- pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière
- pour l'épreuve de Course à Pied le dossard doit être visible à l'avant

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 12 : Pénalités

Le règlement de la FFTRI s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non- respect de celui-ci :

Carton jaune : Stop & Go pour mise en conformité

Carton bleu : (faute de drafting) zone de pénalité à effectuer en autonomie par le coureur (1' pour le VERCORSMAN S, 2' pour le MMA VERCORSMAN M, 5' pour le VERCORSMAN L ET XL)

2 cartons bleus sur le VERCORSMAN S = disqualification

2 cartons bleus sur le MMA VERCORSMAN M = disqualification

3 cartons bleus sur le VERCORSMAN XL et L = disqualification

Carton rouge : coureur disqualifié

Article 13 : Récompenses

Des trophées et lots seront remis aux hommes et femmes des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves VERCORSMAN S, MMA VERCORSMAN M, VERCORSMAN L et VERCORSMAN XL, Mini-vercorskids, Vercorskids :

- SCRATCH : 1er, 2e et 3e (sur toutes les courses S, M, L)
- SCRATCH : 1er, 2e, 3e, 4e (sur la course XL)
- Cadet : 1er, 2e et 3e (sur le S)
- Junior : 1er, 2e et 3e (sur le S, M, L, XL)
- Sénior : 1^{er} de chaque catégorie S1, S2, S3, S4 (uniquement sur le XL)
- Master : 1er, 2e, 3e (toutes catégories master confondues sur S, M, L)
- Master : 1er de chaque catégorie M1, M2, M3, M4, M5, ... (uniquement sur XL)

- Poussin : 1er, 2e, 3e (sur le Mini-vercorskids uniquement)
- Pupille : 1er, 2e, 3e (sur le Mini-vercorskids uniquement)
- Benjamin : 1er, 2e, 3e (sur le Vercorskids uniquement)
- Minime : 1er, 2e, 3e (sur le Vercorskids uniquement)

A noter :

- un classement particulier pour le super défi VERCORSMAN
- seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses ou prix
- Pas de cumul suivant les catégories

Grille de prix : Tout triathlète inscrit au VERCORSMAN XL peut prétendre à la grille de prix

CLASSEMENT	SCRATCH FÉMININ VERCORMAN XL	SCRATCH MASCULIN VERCORMAN XL
1er	2000 €	2000 €
2e	1000 €	1000 €
3e	700 €	700 €
4e	300 €	300 €

Article 14 : Briefing

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ natation

- À 18h15 le vendredi 20 août 2027 pour le VERCORMAN S
- À 8h15 le samedi 21 août 2027 pour le VERCORMAN L et XL
- À 10h00 le samedi 21 août 2027 pour le Mini-vercorskids et Vercorskids Aquathlon
- À 8h00 le dimanche 22 août 2027 pour le MMA VERCORMAN M

Article 15 : Protection des données

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 16 : Cession du droit à l'image

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les Concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Compétition, sur tout supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

Article 17 : Conditions de remboursement

ATTENTION : Sans assurance annulation, quelque soit le cas, il n'y aura ni report ni remboursement possible de votre inscription

Assurance gratuite incluse pour toute inscription faite jusqu'au 10/01/27 23h59

- Remboursement intégral (100% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 avec justificatif jusqu'à deux semaines avant votre triathlon soit le 08/08/27
- Remboursement intégral (100% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 sans justificatif jusqu'à deux mois avant votre triathlon soit le 21/06.
- Remboursement (50% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 sans justificatif de deux mois à deux semaines avant votre triathlon soit du 21/06/27 au 08/08/2027
- Au delà du 08/08/2027, plus aucun remboursement ni report ne sera possible

Assurance 15% du prix de l'inscription pour toute inscription faite après le 10/01/2027

- Remboursement intégral (100% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 avec justificatif jusqu'à deux semaines avant votre triathlon soit le 08/08/27
- Remboursement intégral (100% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 sans justificatif jusqu'à deux mois avant votre triathlon soit le 21/06.
- Remboursement (50% du prix de l'inscription) ou report pour l'édition 2028 sans justificatif de deux mois à deux semaines avant votre triathlon soit du 21/06/27 au 08/08/2027
- Au delà du 08/08/2027, plus aucun remboursement ni report ne sera possible

Article 18 : Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement. Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !